



**délibération :  
D\_2022\_2\_21**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 37

Votants : 46

**Objet : Attribution des  
subventions 2022 aux  
associations**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 29 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 23 Mars 2022

**Titulaires** : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Madame MOREAU Patricia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame RIBAUT Marie-Pierre, Monsieur THIENARD Gérard

**Pouvoirs** :

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Madame LEMORE Christine a donné pouvoir à Monsieur CAMUSET Pascal

Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice

Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame VILLIERS Nadine

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien

Monsieur BERTRAND Luc a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Madame FLON Martine

**Absent(s)** : Monsieur CARRASCO Alain, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur CAPMARTY André, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel

**Excusé(s)** : Monsieur MIRVAULT Dominique, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LEMORE Christine, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire portant définition légale de la subvention ;  
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois ;  
 Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2022 portant approbation du budget principal 2022 ;  
 Vu l'avis favorable de la Commission Bien Vivre du 3 mars 2022,  
 Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2022,

Considérant qu'une politique de soutien à la vie associative a été mise en place depuis plusieurs années par la Communauté de communes Basée Montois ;  
 Considérant que cette implication se matérialise, notamment, par une aide financière directe sous forme de subventions aux associations ;  
 Considérant que la Communauté de communes entend poursuivre son soutien à la vie associative dans le cadre d'un véritable partenariat notamment pour l'animation du territoire ;  
 Considérant les demandes de soutien financier formulées par les associations auprès de la Communauté de Communes dans les délais impartis et les justificatifs reçus ;

Hors présence des élus intéressés (M. CARRASCO, M. FENOT, M. CAPMARTY, Mme SOSINSKI), le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les subventions de fonctionnement 2022 aux associations comme suit :

- o 4 000 € à INVENTIO
- o 300 € à EPI de GURCY
- o 1 200 € à ACREDEPO
- o 20 000 € à Club Sportif Braytois (CSB)
- o 500 € à Echiquier du Montois
- o 1 000 € à Pie Verte Bio 77
- o 3 500 € à Patrimoine et Culture en Bassée
- o 1 000 € à La Boule Braytoise
- o 20 000 € à l'Ecole de musique Musika Bray
- o 10 000 € à l'Ecole de musique du Montois et de la Bassée de Donnemarie-Dontilly
- o 5 000 € à l'Orchestre de l'Harmonie de la Bassée
- o 3 000 € à Micro-crèche Notre Nid Douillet
- o 4 554 € à Le Renaissance (cinéma) - convention
- o 46 341 € à l'Office de Tourisme intercommunautaire \_ convention

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle 2022 à l'association AGRENABA de 10 000 € pour l'organisation d'un événement autour des 20 ans de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée.

**Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 29/03/2022, transmis en sous-préfecture  
 et rendu exécutoire le 07/04/2022



Le président  
 Roger DENORMANDIE

*(Handwritten signature)*